



PREFET DE LA REUNION

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) de La Réunion

## **APPEL A PROJETS 2019**

### **Mise en place d'un Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) dans le département de La Réunion**

Programme 304 – Inclusion sociale et protection des personnes  
Action 17 – Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles

**Date limite de remise des projets : 12 novembre 2019 à 12h (heure Réunion)**

## **1. CONTEXTE**

### **1.1 Contexte général**

La circulaire DGS/DGAS n° 2002/145 du 2 mars 2002 a institué un réseau unifié non spécialisé, les Points d'Accueil Écoutes Jeunes (PAEJ), pour apporter aux adolescents et jeunes majeurs en grande précarité ou en errance une réponse préventive d'écoute à leurs difficultés.

**Les PAEJ sont des lieux d'accompagnement et d'orientation, de prévention généraliste, de médiation auprès des jeunes de 12 à 25 ans et de leur famille. Ces structures de proximité favorisent l'accueil et l'écoute inconditionnels et immédiats.** Ce sont les maillons essentiels de la chaîne préventive entre repérage et accompagnement vers la prise en charge.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2022 inscrit les PAEJ parmi les acteurs incontournables de l'accompagnement des jeunes et de la famille et mobilise des moyens pour la structuration et le développement du réseau des PAEJ (Voir Annexe 2 - Instruction N° DGCS/SD2B/2019/93 du 18 avril 2019 relative aux orientations stratégiques et principes de gestion 2019 des points accueil écoute jeunes).

L'appel à projets 2019 s'inscrit en outre dans le cadre des travaux engagé dès 2015 par la Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS) pour rénover le dispositif PAEJ. Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un cahier des charges (Annexe 1) visant à renforcer le dispositif par la poursuite d'un triple objectif :

- **Maintenir une réponse inconditionnelle, immédiate et de proximité aux besoins des jeunes vulnérables et de leur famille,**
- **Renforcer la qualité et l'homogénéité du dispositif sur le territoire national**
- **Clarifier le rôle du dispositif et son positionnement au sein des offres existantes.**

La DJSCS est cheffe de file de cette politique publique au niveau départemental : elle est responsable de l'agrément de cette structure et garante du respect du cahier des charges édicté par la DGCS.

## **1.2 Contexte local**

Le département de la Réunion ne dispose pas d'un PAEJ. Deux maisons des adolescents assurent dans le Nord et l'Ouest un accueil et une écoute sur les problématiques de santé.

Pour répondre aux besoins identifiés des jeunes il est essentiel de mobiliser les acteur.trice.s et services sur le territoire via des partenariats.

## **II. OBJET ET PERIMETRE DE L'APPEL A PROJET**

**Les projets devront répondre au cahier des charges de la DGCS rénové de 2017 (voir Annexe 1). Ils devront également prendre en compte les orientations stratégiques ci-après :**

- 1) Prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et des jeunes adultes,
- 2) Rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble,
- 3) Participer au « bien-être » des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle ; Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action.

**Un enjeu particulier a également été identifié autour du maillage territorial accentué par la problématique spécifique de la mobilité des jeunes.**

## **III MODALITÉS DE REPONSE A L'APPEL A PROJET**

Il est demandé au candidat de donner tous les arguments ou renseignements qui peuvent montrer la pertinence et la viabilité du projet. Le déroulé de l'argumentaire suit le cahier des charges en annexe 1.

Il est attendu de la part du porteur de projet, prioritairement, de valoriser son existant et d'exposer les moyens qu'il se propose de mettre en œuvre en vue d'inscrire le PAEJ dans les orientations définies par le cahier des charges, à partir d'un diagnostic présentant son expérience et les actions déjà réalisées concernant l'accueil et l'écoute des jeunes de 12 à 25 ans. Le budget doit faire apparaître les cofinancements potentiels et le degré de concrétisation (lettre d'engagement ou autre).

**La subvention de fonctionnement par an est de 45 651€.**

Il peut également être joint, au besoin, un descriptif plus détaillé de l'action envisagée dans une note à part. Cependant, cette note complémentaire ne dispense pas de la rédaction de la description synthétique de l'action.

## Pièces à joindre

- Demande de subvention CERFA 12156\*05 dûment rempli, daté et signé.
- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association. Si l'association est enregistrée dans le RNA, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA.
- Un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du N°SIRET.
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou subventions.
- Le dernier rapport d'activité approuvé.
- L'organigramme fonctionnel
- La note sur l'accompagnement type d'un jeune
- Les outils de suivi de l'activité

**Les dossiers sont à adresser** uniquement par voie dématérialisée à par courriel à : [djscs974-plce@jscs.gouv.fr](mailto:djscs974-plce@jscs.gouv.fr)  
**en précisant dans l'objet du mail : Appel à projet PAEJ**

Aucun dossier reçu hors délai et/ou incomplet ne sera pas étudié  
Contact et information : Flore POLI - Chargée de mission stratégie pauvreté – [flore.poli@jscs.gouv.fr](mailto:flore.poli@jscs.gouv.fr)

## CALENDRIER :

- 1 - Diffusion de l'Appel à projets : 29 octobre 2019
- 2 - Date limite de réception des projets ou de dépôt des dossiers de candidature : 12 novembre 2019 à 12h00
- 3 - Instruction : entre le 12 et le 18 novembre 2019
- 4 - Date de la commission de sélection de l'Appel A Projets : 19 novembre
- 5 - Date indicative de notification de l'autorisation et informations aux candidats non retenus : décembre 2019, signature convention et mise en paiement au 30 novembre
- 6 - Ouverture prévisionnelle du PAEJ : 1er janvier 2020

## **CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJETS : Mise en place d'un Point Accueil Écoute Jeunes**

Critères		Cotation	Note
La capacité à faire du candidat	L'expérience du candidat dans la gestion d'un dispositif et/ou d'un établissement ou service social ou médico-social	1	
	L'expérience du candidat dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes	1	

	Faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre	1	
	Connaissance du territoire	1	
L'offre de services proposée par le candidat	Qualité de l'offre de services du PAEJ	2	
	Les modalités d'accompagnement	2	
	Déploiement sur le territoire afin « d'aller vers »	2	
	Mise en place d'un plan d'actions collectives de prévention	2	
Organisation proposée par le candidat (en distinguant les moyens existants des moyens supplémentaires dévolus aux actions supplémentaires PAEJ)	Moyens humains : fonctions, qualifications et compétences socles et complémentaires	1	
	Moyens matériels : maillage territorial et lieu(x) d'implantation(s) géographique(s), locaux (garantissant la confidentialité et la convivialité) et équipements mis à la disposition du public	2	
Positionnement partenarial proposé par le candidat	Description des partenaires (partenaires « prescripteurs », partenaires « ressources », MDA)	2	
	Formalisation du partenariat et capacité à mobiliser et à animer un réseau de partenaires sur l'ensemble du département	2	
Cohérence financière du projet proposé par le candidat		1	
TOTAL		20	

Fait à Saint-Denis, le 24 octobre 2019



P/Le Préfet de La Réunion,  
Le Directeur de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale,

Jérôme FOURNIER